



**Revue de presse
Gouvernance des eaux souterraines
d'Abitibi-Témiscamingue
5 décembre – 19 décembre 2012**

Pour plus d'informations, veuillez contacter :
Olivier Pitre, Directeur
SESAT
Tél: (819) 732-8809 poste 8239
Courriel : olivier.pitre@sesat.ca



Première édition du Prix Excellence en gestion de l'eau du Conseil de la fédération

QUÉBEC, le 18 déc. 2012 /CNW Telbec/ - Le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs vous invite à poser votre candidature au Prix Excellence en gestion de l'eau lancé par le Conseil de gestion de l'eau (CGE) du Conseil de la fédération. Ce prix vise à promouvoir l'excellence à l'égard de la sauvegarde des ressources hydriques. Il sera décerné à un organisme, à un groupe de partenaires, à une entreprise, à une institution ou à un groupe communautaire qui s'est distingué par une réalisation exceptionnelle ou par une pratique novatrice dans le domaine. Un trophée et une bourse de 1 000 \$ seront remis à chacun des lauréats.

Mise en candidature

Un prix Excellence en gestion de l'eau sera décerné dans chaque province ou territoire. Le nom du lauréat sera rendu public dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau, le 22 mars 2013. La période de mise en candidature est déjà commencée et se poursuivra jusqu'au 31 janvier 2013. Les modalités de participation et le formulaire de mise en candidature sont disponibles sur le site Web du Ministère (www.mddefp.gouv.qc.ca). Un comité de sélection québécois examinera les dossiers reçus et déterminera le gagnant pour le Québec.

Conseil de la fédération

Le Conseil de la fédération (CDF) regroupe les premiers ministres des 13 provinces et territoires canadiens. Il a été créé en 2003 dans le but de promouvoir la coopération provinciale et territoriale et de consolider les liens entre ses membres.

La création du CGE du CDF remonte à 2011. Chaque province ou territoire y est représenté par l'un de ses sous-ministres. Le CGE joue un rôle conseil auprès du CDF. Il a aussi la responsabilité de promouvoir, de coordonner et de favoriser la mise en œuvre des engagements contenus dans la [Charte de l'eau du CDF](#).

SOURCE ET INFORMATION :

Relations médias
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Tél. : 418 521-3991


L'Éveil.com

19 déc. 2012

Jean-François Carignan

De l'eau de meilleure qualité pendant toute l'année

Publié le 19 Décembre 2012

Jean-François Carignan 

 Recommander  0  Tweeter  +1  0

Sainte-Marthe-sur-le-Lac

C'est le 10 décembre dernier, au cours d'un point de presse organisé par la Ville, que l'on procédait à l'inauguration du nouveau système de captation d'eau souterraine relié au réseau d'aqueduc municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, un important projet de 5 millions de dollars.

Sujets : Deux Montagnes , Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac , École polytechnique de Montréal pour la réalisation , Val des Sables , Chemin d'Oka

La mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Sonia Paulus, a souligné qu'il s'agit du plus important projet municipal des 15 dernières années qui contribue à améliorer directement la qualité de vie des citoyens. De par ces infrastructures, les citoyens profitent désormais d'une eau de qualité, en quantité suffisante, à longueur d'année et à meilleur coût.

Selon la mairesse, la croissance de la population exige des infrastructures et des services adéquats pour répondre à la demande. « Nous étions très préoccupés par la croissance de notre quote-part pour le traitement et la distribution de l'eau potable provenant du lac des Deux Montagnes. À cela, il faut ajouter des problèmes récurrents de pression de l'eau en période estivale, sans oublier des avis d'ébullition et des restrictions de la consommation. La solution identifiée par nos experts nous est apparue comme porteuse d'avenir et comportant de multiples avantages », a précisé Mme Paulus.

Un projet majeur pour les citoyens

Les travaux ont été amorcés en décembre 2006. Le projet a été subventionné à hauteur de 60 % par notamment une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence.

Le projet consiste à capter l'eau souterraine en provenance des anciennes sablières Bon Sable et Val des Sables, situées à l'extrémité ouest du territoire et au sud du chemin d'Oka (route 344). L'eau est présente dans ces endroits et naturellement filtrée par le sable, désinfectée préventivement et distribuée à toutes les résidences et commerces du territoire, soit 15 050 citoyens.

La captation de l'eau souterraine résout définitivement les problèmes de pression d'eau durant l'été. Par surcroît, elle permet d'approvisionner en eau d'excellente qualité qui n'exige qu'une désinfection minimale. Les économies pour la Ville sont importantes.

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a pu profiter de l'aide d'experts dans le domaine et sur la participation de la Chaire industrielle en eau potable de l'École polytechnique de Montréal pour la réalisation de ce projet.



Photo Michel Chartrand

La mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Sonia Paulus, actionne ici le nouveau système de captation d'eau souterraine relié au réseau d'aqueduc municipal de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Le nouveau système respecte le Règlement sur la qualité de l'eau potable et le Règlement sur le captage des eaux souterraines. L'eau des deux anciennes sablières est analysée chaque saison, alors que celle des puits subit cette opération chaque mois. Ces analyses, initiées par la Ville, ne sont pas obligatoires en vertu de la réglementation provinciale.

« C'est un grand projet pour la communauté, qui accompagnera efficacement le développement de notre territoire jusqu'à son plein potentiel d'environ 18 000 habitants. Nous offrons un magnifique cadeau de Noël aux Marthelacquois », a affirmé la mairesse Paulus.

Soulignons qu'en raison de ces infrastructures, la quote-part versée à la Régie d'assainissement des eaux usées diminuera de façon significative, soit de 33 %. « Je souligne que nous n'aurons plus à verser une quote-part à la Ville de Deux-Montagnes, car nous nous sommes dotés de notre propre système de captation d'eau souterraine », a mentionné Mme Paulus.

L'Écho Abitibien
9 déc. 2012
Philippe Doherty

La valeur de l'eau

L'ÉCHO ABITIBIEN LE CITOYEN
DE LA VALLEE DE L'ÉLÉONOR LE CITOYEN
DE L'ESTRIBOCAN



Par [Philippe Doherty](#)

Publié le: Dimanche 9 décembre 2012 21:39:27 HNE

Mise à jour: Lundi 10 décembre 2012 05:44:22 HNE



Une belle bouteille, une belle étiquette et des campagnes de publicité expliqueraient un écart de 40¢ entre deux bouteilles de la même eau.

 Recommend 44

 Tweet 5

 +1 0

 PARTAGER

[Signaler une erreur](#)

Toutes vos nouvelles locales

[Actualités](#)

[Sports](#)

[Divertissement](#)

[Votre vie](#)

[Opinion](#)

[Mon topo](#)

Comment expliquer que le même produit, en l'occurrence de l'eau embouteillée de l'esker du lac Berry, puisse se détailler à 40¢ de différence?

La réponse est simple en apparence: soit que vous vous la procurée dans une bouteille au look ordinaire, avec une étiquette sans éclat, le tout sous la marque maison des pharmacies Jean Coutu ou que vous décidez de vous procurer le produit plus attrayant à l'œil proposé par Eska. Constatant dernièrement (31 octobre) que l'eau embouteillée de marque maison dans les pharmacies Jean Coutu provenait du même endroit que l'eau Eska, l'Écho abitibien s'est questionné sur la différence de prix qui distinguait alors les deux produits: 1,29\$ la bouteille de 1,5l Eska, alors que la bouteille d'eau Personnelle du même format se détaillait au même moment à 89¢.

Il faut savoir que les pharmacies Jean Coutu ont octroyé le contrat d'embouteillage de leur eau de marque maison à Eska, tout comme c'est le cas pour différents autres produits génériques proposés sous les différentes marques maisons des grandes chaînes.

Une question de marketing

Lorsque questionné à ce sujet, Robert Turmel-Mainville, propriétaire des pharmacies Jean Coutu de Val-d'Or et Amos, a expliqué la différence de prix en invoquant la mise en marché des produits. "Le produit Personnelle, c'est une marque maison. Le produit Eska, c'est une marque nationale: c'est toujours plus cher. Il y a une machine publicitaire en arrière de ça à fournir. Moi, je ne peux pas te confirmer que c'est la même eau. Je te dis juste que oui, elle est embouteillée par Eska", a-t-il répondu.

Au Groupe Jean Coutu, même son de cloche de la part de la vice-présidente communications, Hélène Bisson, qui a indiqué qu'il n'y a pas de marketing ou de recherche et développement de marchés à faire pour une marque maison. Cependant, des coûts se rattachent à ce niveau pour un produit de marque privée, comme Eska. Elle a comparé le tout à ce qui est observable dans le domaine pharmaceutique les médicaments de marques privées sont plus chers que ceux de marques génériques.

Eska

Pour sa part, la relationniste d'Eska par l'entremise de TMR Communications, Mélissa Desrochers, y est allée de l'explication qui suit.

"Le prix de vente est à la discrétion des détaillants. La bouteille d'eau Eska peut être à 1,29\$ chez un détaillant, en même temps qu'elle peut être vendue à 75¢ ailleurs. Eska ne fixe pas les prix de ventes, chaque détaillant est libre de vendre au prix qui lui convient. "

Il a toutefois été impossible d'apprendre à quel prix est vendue la bouteille d'eau Eska aux détaillants (ou dans le cas de Jean Coutu, l'eau embouteillée Personnelle). "Il s'agit de données sensibles au niveau de la compétition entre les embouteilleurs. Ces données sont confidentielles et Eska ne veut pas commenter à ce niveau", a invoqué Mme Desrochers.